

L'ADMISSION

La Maison d'accueil spécialisée (MAS) et de transition Le Bosphore accueille des personnes adultes :

- Présentant des troubles du spectre de l'autisme ou des troubles du spectre schizophrénique associés des troubles cognitifs et des comportements-défis,
- Adressées par l'un des centres hospitaliers psychiatriques rhodaniens et/ou par l'un des organismes gestionnaires signataires de la convention cadre,
- Bénéficiant d'un suivi psychiatrique par un médecin de l'un des trois centres hospitaliers rhodaniens,
- Au parcours institutionnel complexe et/ou interrompu et souhaitant vivre dans un lieu de vie,
- Orientées par la Maison départementale et métropolitaine des personnes handicapées (MDMPH).

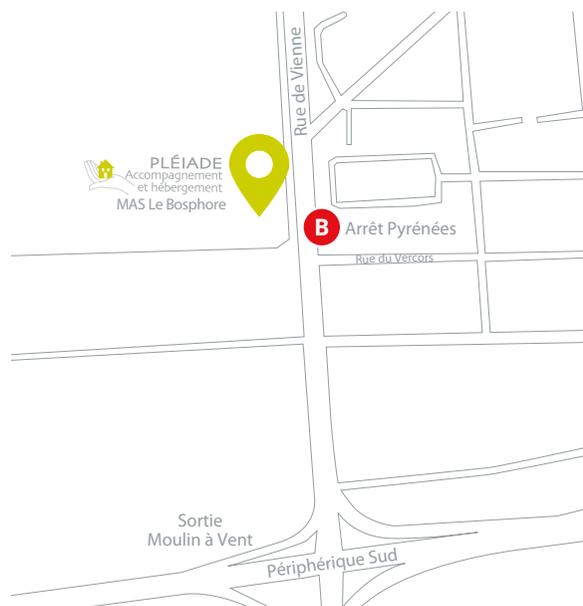
Déroulement de la procédure d'admission :

- Envoi d'une demande d'admission (dossier transmis par ViaTrajectoire ou par courrier)
- Commission d'admission

CONTACT

Tél : 04 37 90 11 21

310, route de Vienne
69008 Lyon



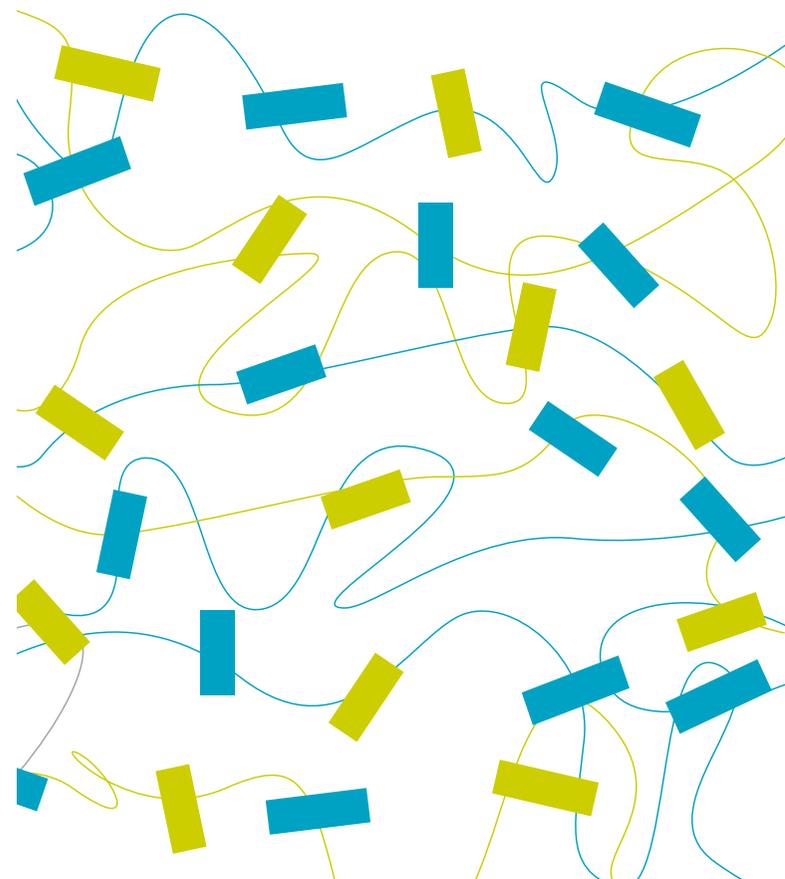
ACCÈS

Bus C12 : arrêt Pyrénées

En voiture :

- À partir du centre-ville, suivre la rue Garibaldi ou l'avenue Berthelot, puis la rue du Vivier jusqu'à la route de Vienne en direction de Saint-Fons et de Vénissieux
- À partir du périphérique sud, emprunter la sortie *Moulin à vent* et suivre Lyon centre

Maison d'accueil spécialisée renforcée et de transition LE BOSPHORE



CONTACT

Tél. : 04 37 90 11 21
310, route de Vienne
69008 Lyon

ACCUEIL TÉLÉPHONIQUE

Du lundi au vendredi
09h à 12h et 14h à 17h

PRÉSENTATION

D'une capacité de 40 places, la Maison d'accueil spécialisée Le Bosphore accueille des personnes adultes présentant des troubles du spectre de l'autisme ou des troubles du spectre schizophrénique associés des troubles cognitifs et des comportements défits.

Lieu de vie et de soin, elle a pour objectifs de favoriser le maintien de l'autonomie des personnes en les accompagnant dans les actes de la vie quotidienne et vers la participation sociale.

La MAS propose deux types de séjours :

- ▀ Séjours courts de 3 mois (éventuellement reconductibles une fois),
- ▀ Séjours de longue durée, qui peuvent se prolonger au-delà d'un an. Les familles et les hôpitaux psychiatriques sont partenaires de l'accompagnement.

La MAS Le Bosphore n'a pas vocation à accueillir les personnes de manière pérenne en raison de sa mission de transition.

LES MODALITÉS D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT

La MAS Le Bosphore propose des accompagnements individuels ou collectifs au sein de l'établissement et dans tous lieux le nécessitant. Ces temps d'accompagnement ont pour but de permettre à la personne de maintenir ou d'acquérir plus d'autonomie.

Chaque personne accompagnée a un référent, qui co-construit avec elle son projet personnalisé en lien avec l'ensemble des partenaires.

NOTRE ÉQUIPE

L'équipe de la MAS est pluridisciplinaire :

- ▀ Accompagnants éducatifs et sociaux
- ▀ Agent de maintenance
- ▀ Aides-soignants
- ▀ Assistant social
- ▀ Cadre de santé
- ▀ Chef de service
- ▀ Directeur
- ▀ Directrice-adjointe
- ▀ Educateurs spécialisés
- ▀ Infirmiers
- ▀ Maîtres de maison
- ▀ Médecin généraliste
- ▀ Moniteurs éducateurs
- ▀ Psychiatre
- ▀ Psychologue
- ▀ Psychomotricien
- ▀ Secrétaire

LES MISSIONS

La mission principale de la MAS Le Bosphore réside dans la notion de transition. A ce titre, elle accueille des personnes adultes ayant un parcours institutionnel complexe (renvoi de différents établissements, hospitalisation au long cours, etc.) afin d'analyser leurs besoins et d'identifier une solution adaptée au sein de l'offre médico-sociale existante.

Elle s'inscrit donc pleinement dans la dynamique de la réponse accompagnée pour tous. L'objectif, étant, grâce à un accompagnement soutenu mais transitoire, de construire un projet de vie avec le résident, sa famille, son représentant légal, l'établissement adresseur, l'équipe de soin et le réseau des établissements médico-sociaux. Ceci pour permettre son orientation vers un établissement «traditionnel» (maison d'accueil spécialisée, établissement d'accueil médicalisé).

Le travail avec l'ensemble des partenaires est donc essentiel à la réussite de la mission.

Informatique et libertés

La réglementation relative à la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement général sur la protection des données personnelles (RGPD). Elle vise à mieux protéger les données recueillies, nécessaires à l'accompagnement.

Ces données font l'objet d'un traitement automatisé et sont à l'usage exclusif de l'établissement qui accompagne la personne concernée.

Celle-ci dispose de droits d'accès, de rectification, de transmission de ces données et du droit d'effacement dans les limites légales.

Pour exercer ces droits, la demande peut être adressée par :

- Courrier à :
DPO - Fondation ARHM
290, route de Vienne - BP 8252 - 69355 LYON CEDEX 08
- Mail à l'adresse dpo.rssi@arhm.fr